



Numéro de l'acte	2020-17-STLL
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	9.1

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2020

QUESTION N°2020-17

ADMINISTRATION GENERAL DE LA COLLECTIVITE : Reconduction de l'adhésion au service de Conseil en Energie Partagé

RAPPORTEUR : Madame Caroline SAUDEMONT

La CAPSO s'est engagé dans une transition énergétique et écologique. Les collectivités territoriales ont un rôle central à jouer dans l'intégration des aspects énergétiques, l'enjeu est de maîtriser la demande énergétique par l'amélioration de la performance énergétique du patrimoine communal, mais aussi produire localement des énergies renouvelables et de récupération.

La CAPSO a donc mis en place différents dispositifs afin d'accompagner cette transition et ainsi accompagner les actions via les Conseillers en Energie Partagés, l'objectif étant de mieux maîtriser les dépenses énergétiques tout en s'inscrivant pleinement dans les démarches mises en œuvre par la CAPSO.

Le CEP est à la fois la plateforme ressource et l'ingénierie technique d'une stratégie globale d'intervention sur le patrimoine des collectivités locales. Chacune des missions du conseiller est réalisée avec l'implication de la commune (mobilisation du personnel municipal, délibération des élus, désignation d'un référent ...)

Pour rappel les missions de ce CEP sont les suivantes :

- Suivi des données et analyse annuelle des consommations énergétiques ;
- Réalisation et mise à jour d'un bilan énergétique détaillé sur les trois dernières années de l'ensemble ou une partie du patrimoine communal ;
- Accompagnement dans la réalisation d'une étude thermique ;
- Accompagnement dans la réalisation d'une étude de faisabilité d'énergies renouvelables ;
- Aide à la mise en œuvre d'un projet relatif au Contrat d'Objectif Territorial de développement des énergies renouvelables (COT ENR) ;
- Accompagnement dans les projets de rénovation / construction de bâtiment et / ou d'éclairage public ;
- Optimisation financière, captation d'aides (subventions, certificats d'Economie d'Energie ...) et aide à la préparation des dossiers ;
- Vérification et validation des exigences techniques des cahiers des charges.

La présente convention arrivant à son terme, il est nécessaire de procéder à son renouvellement.

Pour la commune de Arques, la participation financière annuelle au service CEP est de 4 629.00 € en fonction des critères suivants :

- * 1/3 nombre d'habitants
- * 1/3 nombre de bâtiments
- * 1/3 surface des bâtiments

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité, décide :

- De renouveler l'adhésion au service de Conseil en Energie Partagé pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} juin 2019.
- De faciliter l'accès à toutes les données nécessaires au bon exercice de la mission CEP,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat « service de conseil en énergie partagé » avec la FDE 62 et la CAPSO,
- De désigner un élu référent et un technicien référent qui seront les interlocuteurs privilégiés du CEP. Ils auront comme fonction de mobiliser les moyens nécessaires à la bonne réalisation des missions du CEP.

Municipal,

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 06 mars 2020



Le Maire,

Caroline SAUDEMONT



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 06 MARS 2020**

Affiché le 13 mars 2020

L'An Deux Mille Vingt le six mars à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le 28 février 2020 accompagnée de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - PEPE Roxanne — Céline PRUVOST – Danièle DEBAVELAERE - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Jean-Pierre LAMIRAND - Bernadette BAROUX

Absents excusés :

Corinne BOCQUILLON ayant donné pouvoir à Jean-Marc BOURGEOIS
Christine DACY ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL
Karine BONVOISIN ayant donné pouvoir à Bruno WINTREBERT

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- **26 présents**
- **0 absent non excusé**
- **0 absent excusé sans pouvoir**
- **3 absents excusés avec pouvoir**

Madame Laurence DELAVAL est nommée secrétaire de séance.